

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1936)

Heft: 43

Register: Handelsregister = Registre du commerce

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et en Suisse italienne...

La situation n'est guère plus favorable que dans le reste de la Suisse. Il est intéressant de signaler les chiffres suivants sur le mouvement touristique à Lugano, chiffres qui montreront avec éloquence les difficultés de nos amis directeurs de cinémas en Suisse italienne :

A Lugano, pendant le mois de mars, il y a eu 9300 visiteurs de moins qu'en mars 1935 ; pendant le mois d'avril, 25.000 touristes de moins que l'an dernier et pendant le mois de mai la diminution est tout aussi forte...

Nous n'avons pas les chiffres de Locarno, mais nous savons que dans cette ville aussi la saison a été désastreuse.

Pendant les jours de Pâques, il y eut un nombre limité de touristes ; les hôtels virent avec plaisir un peu de monde pendant trois jours seulement.

Pour les fêtes de Pentecôte, Lugano s'attendait à un nombre imposant de visiteurs ; à cause du mauvais temps, cette affluence fut réduite au cinquante pour cent des prévisions.

La restriction sur les devises allemandes a beaucoup compromis l'industrie des étrangers dans le canton du Tessin, car les Allemands préfèrent se rendre en Italie.

De ce fait la situation économique est très touchée et même alarmante. Nos cinégraphistes luttent avec courage. Aidons-les tous dans la mesure de nos moyens.

Le film du jour :

La Garçonne

Au cinéma Métropole, à Lausanne, vient de passer avec un formidable succès le film le plus discuté de ces derniers temps, « La Garçonne », d'après l'œuvre célèbre de Victor Marguerite. Ce sujet a été transporté à l'écran d'une façon magistrale.

Les résultats obtenus par « La Garçonne » tant en France qu'en Belgique font prévoir que le retentissement de ce film sera égal à l'émotion que le livre même a suscité dans le monde entier.

A LA FOX

M. Ernest König, administrateur-délégué de la Fox Europa, a le plaisir d'annoncer que M. Benjamin Miggins, directeur général pour l'Europe Continentale de la 20th Century-Fox, vient de nommer comme l'un de ses assistants à la direction européenne M. Louis Lafon, qui fut, pendant de nombreuses années, directeur de la location de Fox-Film et de Fox-Europa.

M. Lafon pourra ainsi employer toutes les connaissances acquises pendant de longues années de service à la Fox pour le plus grand bien de toutes les organisations 20th Century-Fox en Europe continentale.

Nous souhaitons à M. Lafon le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions.

„Marinella“ triomphe toujours

Après Lausanne et Genève, voici Vevey, Montreux, Nyon, Le Locle, Neuchâtel et Biémme qui viennent d'assurer des records de recettes à « Marinella », le premier film avec Tino Rossi. Ainsi « Marinella » se trouve être, dans les grandes comme dans les petites villes, un des plus grands succès de l'heure actuelle. Il fait toujours beaucoup de directeurs de cinémas contents de leur choix, ce qui est plutôt rare aujourd'hui...

Une industrie suisse du film

Nous venons de lire, avec un vif intérêt, une brochure de M. Manuel Gasser, sur « Les dangers d'une industrie suisse du film » (Imprimerie du Léman S. A., Lausanne).

Cette industrie, basée sur la production de films avec scénario, pourrait entraîner notre peuple dans une aventure dangereuse ; aussi avous-nous jugé utile de renseigner nos lecteurs, en leur soumettant quelques considérations à ce sujet.

L'étude de M. Gasser est pleine de bon sens. Comme l'auteur, nous approuvons le Conseil fédéral dans son dessein de soutenir financièrement la production cinématographique, instrument efficace de propagande touristique. Mais qu'il consacre ses subventions à l'édition de films établis avec précision par des sociétés privées spécialisées, expérimentées. Il faut se garder de créer des studios, de fonder une industrie suisse du film.

La production suisse existe, il suffit de l'intensifier en la soutenant ; inutile de construire des studios à grands frais. On peut fort bien « tourner » les extérieurs en Suisse et les intérieurs dans un autre pays. Cela facilitera du reste le placement de quelques bandes de notre « cru » dans le pays où fonctionnera le studio pour les intérieurs.

Les admirateurs du beau film « Maternité », de J. Choux, ont pu constater qu'il avait été tourné presque entièrement au bord du lac d'Annecy, loin des studios. Seuls les intérieurs furent filmés à Paris.

Adressons-nous donc aux initiés, aux gens compétents. Demandons conseil aux producteurs suisses qui ont présenté, chacun dans son genre, des productions que le public a appréciées !

Il nous diront si la création coûteuse d'un studio s'impose ou s'il ne vaudrait pas mieux faciliter la diffusion de leurs films dans le pays même, avant de songer à des projets mirifiques mais bien dangereux.

En résumé, si nous voulons développer la production cinématographique suisse, il faut :

1. Se garder de construire des studios, ce qui équivaldrait à jeter des millions dans le tonneau des Danaïdes ;

2. présenter au public des productions étudiées avec soin, comprenant beaucoup d'extérieurs suisses et quelques intérieurs filmés dans un studio étranger ;

3. favoriser la diffusion des films suisses à l'étranger, en demandant par exemple aux pays producteurs (France, Allemagne, U.S.A., etc.) d'autoriser l'entrée en franchise d'un film suisse pour dix films importés.

E. ANDRÉ.

Beachten sie unsere demnächst erscheinenden Veröffentlichungen der

PARAMOUNT 1936-37
UFA PRODUKTION

die alle Ihre Erwartungen weit übertreffen werden!

EOS FILM Aktiengesellschaft, BASEL

Handelsregister - Registre du Commerce

— 15. April. Capitol-Theater Aktiengesellschaft, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 240 vom 14. Oktober 1935, Seite 2538). Max Friedland ist aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden ; dessen Unterschrift ist damit erloschen.

16. April. Die Cinema-Theater Libertas A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 56 vom 8. März 1935, Seite 565), hat ihr Geschäftslokal verlegt nach Theaterstrasse 18, in Zürich 1.

— 20. April. Die Firma Adolf Lehmann, Radio & Tonfilm, in Zürich 8 (S. H. A. B. Nr. 251 vom 26. Oktober 1934, Seite 2962), hat ihren Sitz nach Küssnacht b. Z. verlegt, wo der Inhaber wohnt. Geschäftslokal : Seestrasse 135.

— 22. April. Der Inhaber der Firma Paul Beck, Alka-Film, mit Sitz in Bern, Filmverleih, An- und Verkauf von Filmen (S. H. A. B. Nr. 68 vom 22. März 1935, Seite 751), erteilt Einzelprokura an Hans Kartak, österreichischer Staatsangehöriger, in Bern.

— 23. April. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Thekla-Film A. G. (Thekla-Film S. A.), mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 229 vom 1. Oktober 1935, Seite 2430), hat in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. April 1936 die Statuten revidiert und dabei die Firma abgeändert in : Film-Aktiengesellschaft Berna. Die übrigen publizierten Tatsachen bleiben unverändert.

— Tonfilme. — 27. April. Die Firma Alfred Spigcher, in Zürich 4 (S. H. A. B. Nr. 77 vom 4. April 1934, Seite 873), Vorführung von Tonfilmen, ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

— 27. April. ABC Cinema S. A., société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 9 novembre 1935, page 2767). Les bureaux de la société sont transférés : Place de la Fusterie 12.

— 28. April. Die Corso-Theater Betriebs A.-G., in Lq., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 110 vom 15. Mai 1934, Seite 1054), hat ihre Liquidation beendigt. Die Firma ist erloschen.

— Verleihung von Filmen. — 30. April. Aus dem Verwaltungsrat der Zifiba A. G., in Basel (S.H.A.B. Nr. 26 vom 1. Februar 1935, Seite 286), Verleihung und Verwertung von Filmen, ist Herbert Bitterlin-Thüring ausgeschieden ; seine sowie die Unterschrift des Direktors Paul Zinstag sind erloschen. Als einziges Verwaltungsratsmitglied mit Einzelunterschrift wurde gewählt Arnold Walter Farrer, Kaufmann, von Basel, in Lenzburg.

— 6. Mai. Sous la raison sociale Cinéma Métropole S. A., il est constitué une société anonyme dont le siège est à Lausanne et la durée illimitée. Les statuts portent la date du 6 mai 1936. La société a pour but la construction, la location, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes entreprises cinématographiques. Elle pourra s'intéresser directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, à toutes affaires se rattachant à l'industrie cinématographique en Suisse ou à l'étranger. Le capital social est de 3000 fr., divisé en 6 actions de 500 fr. nominatives. Les publications de la société se feront dans la « Feuille des avis officiels du canton de Vaud ».

La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 5 membres. A été nommé seul administrateur avec signature individuelle Ed. Kramer, de Oberhallau (Schaffhouse), directeur de banque, à Lausanne. Les bureaux de la société sont à Lausanne, Square Métropole 3, dans ses locaux.

— Cinéma. — 9. Mai. Die Firma Arnold Ringier, in Zürich 3 (S. H. A. B. Nr. 59 vom 12. März 1934, Seite 506), Betrieb des Cinéma Royal, ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

— 11. Mai. « Lyrafilm A.-G. » in Zürich (S. H. A. B. Nr. 266 vom 13. November 1934, Seite 3125), Herstellung und Verwertung von Ton- und Tonfilmen usw., in ihrer ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. April 1936 haben die Aktionäre die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschlossen. Die Durchführung der Liquidation ist Dr. Hermann Meyer, Rechtsanwalt, von Grosswangen, in Zürich, übertragen, welcher für die Firma Lyrafilm A.-G. in Lq. die rechtsverbindliche Einzelunterschrift führt. Die Unterschrift des Verwaltungsrates Otto Herter ist erloschen. Geschäftsdomizil : Pelikanstrasse 2, in Zürich 1.

— 13. Mai. Arophon-Film A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 58 vom 10. März 1934, Seite 642), Produktion und Vertrieb von kulturellen Tonfilmen usw. Emil Hollenstein ist aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden ; seine Unterschrift ist erloschen.

— 13. Mai. La société anonyme Radio-Ciné S.A., ayant son siège jusqu'à maintenant à Lausanne (F. o. s. du c. du 11 décembre 1934), a, dans son assemblée générale extraordinaire du 19 février 1936, décidé le transfert de son siège à Berne (F. o. s. du c. du 2 mars 1936, No 51, page 518).

Cette raison sociale est en conséquence radiée à Lausanne.

— 16. Mai. Unter der Firma Neue Interna Film A.-G. (Nouvelle Interna Film S. A.) (New Interna Film Ltd.) hat sich mit Sitz in Zürich am 3. Mai 1936 auf unbeschränkte Dauer eine Aktiengesellschaft gebildet. Ihr Zweck ist der Erwerb und Verleih von Filmen, sowie die Finanzierung solcher, wie auch die Tätigkeit aller damit verbundenen Geschäfte. Das Aktienkapital beträgt Fr. 100.000.— ; es zerfällt in 100 auf den Namen lautende, voll einbezahlte Aktien zu Fr. 1000.—. Die gesetzlich geforderten Publikationen der Gesellschaft erfolgen im Schweizerischen Handelsamtsblatt. Der aus 1-3 Mitgliedern bestehende Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft. Er besteht zurzeit aus Ernest Hauser, Kaufmann, von Trasadingen (Schaffhausen), in Zürich, Präsident, und Dr. Hans Duttweiler, Rechtsanwalt, von und in Zürich. Zu Direktoren wurden ernannt Otto Hauser, Kaufmann, von Trasadingen (Schaffhausen), in Zürich, und Max Stöhr, österreichischer Staatsangehöriger, in Zürich. Die Verwaltungsratsmitglieder und die Direktoren führen Kollektivunterschrift unter sich je zu zweien Geschäftslokal : Stauffacherstrasse 41, in Zürich 4.

— 20. mai. Elite-Films S. A., société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 8 juin 1934, page 1564). Maurice Wassall, commerçant, de Coire (Grisons), à Genève, a été nommé unique administrateur avec signature sociale. Les administrateurs Rodolphe Schmid et Antoine Zanchi, démissionnaires, sont radiés et leurs pouvoirs éteints. Les bureaux de la société sont actuellement : rue Bonivard 10.

Ouverture de faillite

Cl. de Vaud. — Office des faillites de Lausanne. Faillite : Messo S. A., cinéma-théâtre Métropole, à Lausanne.

Date du prononcé : 12 mai 1936. Faillite sommaire, art. 231 L. P. Délai pour les productions des créances : 9 juin 1936.

Kollokationsplan- und Inventaranfrage
Gemeinschuldnerin : EOS A. G., Lichtspiele, Wattwil.
Aufgabe- und Anfechtungsfrist : Vom 20. bis mit 29. Mai 1936.

Cl. de Vaud. — Office des faillites de Montreux. La liquidation de la faillite de Cinéma-Union S. A., à Montreux, a été clôturée par ordonnance du 12 mai 1936, rendue par le président du Tribunal de Vevey.

Cl. de Vaud. — Office des faillites de Lausanne. Dans son audience du 31 mars 1936, le président du Tribunal civil du district de Lausanne a prononcé la clôture de la faillite de Schnorf Henriette, Cinéma Le Colisée, La Sallaz s. Lausanne.

Konkursöffnungen
Kt. St. Gallen. — Konkursamt Neutogenburg in Lichtensteig.
Gemeinschuldnerin : Lichtspiele «EOS», A.-G., in Wattwil.
Datum der Konkursöffnung : 26. März 1936. Erste Gläubigerversammlung : Samstag, den 11. April 1936, nachmittags 3 Uhr, im Restaurant z. «Jakobshof» (Nebenzimmer), in Wattwil. Eingabefrist für Forderungen : Bis 5. Mai 1936. Eingabefrist für Dienstbarkeiten : Bis 25. April 1936 betreffend nachstehende Liegenschaft an der Bahnhofstrasse, in Wattwil : Parz. 674, Plan 5 : 1. Kino mit Anbau, assek. unter Nr. 2544 für Fr. 130.000.—.

2. Gebäudgrundfläche 3 Aren 35 m². 3. Hofraum 6 Aren 29 m². Der Liegenschaftsbesitzer liegt beim Konkursamt Neutogenburg in Lichtensteig zur Einsicht auf.

Suspension de la liquidation
Cl. du Valais. — Office des faillites de Martigny. Faillite : Addy Charles, Ciné Royal, Martigny-Vf.

Par décision du 16 avril 1936, le juge-instructeur a suspendu la liquidation de cette faillite. Celle-ci sera éclose faute par les créanciers de réclamer dans les 10 jours l'application de la procédure en matière de faillite et d'en avancer les frais.

Etat de collocation
Cl. de Genève. — Arrondissement de Genève. Faillite : Art Cinématographique S. A., exploitation de cinémas, rue de la Rôtisserie 10, à Genève.

L'état de collocation de créanciers de la faillite sus-indiquée peut être consulté à l'Office des Faillites de Genève. Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites dans les dix jours à dater de cette publication. Sinon, l'état de collocation sera considéré comme accepté.

Genève, le 25 avril 1936. Pour l'administration spéciale de la faillite Art Cinématographique S. A. : Gust. Jorrot, président.

EXPLOITANTS !

VOUS AVEZ ATTENDU
UN FILM QUI FERA

SALLE COMBLE

LE VOILA !

LA GARÇONNE

d'après l'œuvre célèbre de
VICTOR MARGUERITE

avec
MARIE
BELL

Le sujet le plus sensationnel
qui ait été présenté à l'écran

DISTRIBUÉ PAR

Columbus Films S.A. Zurich

TÉLÉPHONE 53.053 - 9, TALSTRASSE